

Convention de partenariat entre le Département de la Dordogne et SNCF TER Nouvelle-Aquitaine

1 DOCUMENT - Publié le 21 mars 2022

Le Département, acteur majeur du développement touristique et des mobilités douces



20220321_Dordogne_Sans_Petrole_BD.pdf
(.pdf, 3,5 Mo)



TÉLÉCHARGER

Depuis plusieurs années, le Conseil départemental de la Dordogne développe sur son territoire les modes de déplacement doux, principalement pédestre et à vélo.

Cette stratégie, vue au départ comme le développement d'une offre de loisir structurée, prend aujourd'hui une ampleur nouvelle avec les questions liées au réchauffement climatique et à l'impact de nos déplacements.

A ce constat s'en ajoute un autre : depuis quelques années, les professionnels du tourisme présents sur les salons ont remarqué une tendance de plus en plus marquée : celle des citoyens qui abandonnent leur voiture pour voyager au profit des transports collectifs.

C'est ainsi qu'en région parisienne 65% de la population ne possède pas de véhicule.

Le même état de fait est rapporté par les offices de tourisme et structures d'accueil touristiques en Dordogne qui reçoivent de plus en plus de personnes en visite sans leur voiture.

Fort de ce double bilan, le Département de la Dordogne a souhaité engager un partenariat avec SNCF TER Nouvelle-Aquitaine pour développer à la fois le tourisme en train et la multimodalité. A cet effet, la collectivité et la Direction territoriale des Lignes Limousin Périgord ont signé une convention dite "de développement d'un tourisme multimodal au départ des gares de la Dordogne" lundi 21 mars 2022.